



Commune de Grand-Auverné (44)

Révision n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME

Bilan de la concertation

1 - Les modalités de la concertation définies au moment de la prescription de la procédure de révision :

Des modalités ont été définies dans le cadre la délibération de prescription de la révision du PLU

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
- Article(s) dans la presse,
- Articles dans les bulletins municipaux et sur le site Internet de la commune,
- Organisation de réunion(s) publique(s) d'échanges avec la population,
- Concertation avec les exploitants et les chambres consulaires,
- Dossier disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat,
- Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations et propositions de toute personne intéressée tout au long de la procédure,

2 - La mise en œuvre de la concertation :

Une information continue ...	
Publicités légales Délibération jointe en annexe n°1 Certificat d'affichage joint en annexe n°2	- La délibération relative à la prescription de révision du Plan Local d'urbanisme : <u>Délibération n°19-07-02 du 5 juillet 2019 :</u> - Affichée en Mairie durant 1 mois du 12 juillet au 13 août 2019 - Transmise au contrôle de légalité par voie électronique le 12 juillet 2019 - Transmise aux PPA le 15 juillet 2019
Bulletin municipal Copies des articles jointes en annexe n°4	Editos de M. le Maire de décembre 2019, juillet 2020, décembre 2020, juin 2021, juin 2022 et décembre 2022. Article sur la réunion publique dans bulletin de juin 2022.
Articles de presse Copie de l'article joint en annexe n°3	Annonces sur la prescription de la révision du PLU parue dans la presse : Ouest France et Presse Océan le 17 juillet 2019
Site internet de la commune Capture d'écran en annexe n°5	Révision du PLU - permanence le vendredi 2 décembre 2022 de 17h à 19h : article publié le 21/11/2022 Inventaire bocager dans le cadre de la révision du PLU : article publié le 15/10/2020

Des échanges avec la population ...

Exposition permanente Annexe n°6	Dossier mis à disposition du public pour consultation à l'accueil de la Mairie composé de : OAP, Projet de PADD, Règlement écrit, Plans de zonages, rapport d'inventaire et diagnostic bocager.
Recueil des remarques Annexe n°7	Un registre a été mis à la disposition des personnes souhaitant faire part de leur avis sur le projet de PLU.
Réunion publique / Permanence Annexe n°8	<u>Réunion publique 8 juin 2022 :</u> Communication : - Affichage sur les 2 panneaux d'information de la commune, sur le site internet, à la Mairie, dans les commerces et sur les journaux <u>Remarques apportées :</u> Une trentaine de personnes ont assisté à cette réunion. Les personnes présentes ont globalement été surprises des impacts de la Loi Climat et Résilience, et notamment la trajectoire imposée visant à réduire de 50% les consommations pour s'inscrire d'ores et déjà dans une trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon 2050. Ils ont l'impression que le projet communal basé à la fois sur des indicateurs passés et devant intégrer cette trajectoire ZAN limite les projets communaux pouvant être inscrits par l'équipe municipale. Ils sont également très inquiets sur les importantes réductions des emprises constructibles qui en découleront au moment de la traduction de ce projet en zonage. Ils ont le sentiment que les petites communes rurales sont véritablement bridées dans leurs possibilités de développement. Des questions ont également été posées concernant les protections du bocage. Les élus ont pu expliquer les protections qui peuvent et seront traduites dans le projet de PLU. Les élus rappellent qu'ils se sont fait épauler sur cette thématique par le Syndicat Chère, Don Isaac. Présentation du projet de PADD aux PPA : - 1^{ère} réunion de présentation le 25/11/2021 - 2^{ème} réunion de présentation avec modifications le 08/06/2022 (avant réunion publique) - 3^{ème} réunion de présentation avec modifications le 02/12/2022 <u>Permanence publique pour présentation des futurs plans de zonage et règlement du PLU – temps d'échanges avec les élus : 02/12/2022</u> Communication : affichage dans la presse, sur le site internet de la commune, affiches à la mairie et dans les commerces.

	<i>Lors de cette permanence 4 personnes ont été reçues.</i> 2 personnes ont pu s'exprimer sur leur opposition à l'inscription du projet Sablière dans le projet de PLU révisé. Ils estiment que les impacts du projet n'ont pas été suffisamment étudiés ni approfondis, notamment ceux concernant le volet « ressource en eau ». Ils ont de très grosses inquiétudes concernant les futurs impacts de ce projet : effets sur le niveau de la nappe, inquiétudes sur les impacts induits pour le monde agricole, et sur l'environnement de façon plus générale. Les élus ont confirmé l'intégration de ce projet validé par le Préfet dans le PLU. Ils peuvent difficilement s'opposer à un projet qui a fait l'objet d'études d'impacts et qui a été validé par les services de l'Etat et la Préfecture. Un couple demande des précisions sur le futur règlement du PLU ces derniers ayant pour projet d'étendre leur logement en campagne. Aujourd'hui le règlement du PLU en vigueur ne leur permet pas de réaliser ce projet. Les élus ont pu rassurer ce couple : le projet sera réalisable une fois le nouveau PLU opposable et en ont précisé les conditions retenues dans le projet de règlement.
Réunion sur des thématiques particulières Tous les exploitants de la commune et exploitants des communes voisines exploitant de manière significative sur le territoire communal ont reçu une invitation personnelle pour l'étude agricole. Annexe n°9	Rencontre activités agricoles Rencontre individuelle des exploitants agricoles afin de relever leur structure d'exploitation (terres et bâtiments), et d'évoquer avec eux leurs éventuels projets qui pourraient avoir une incidence sur le projet de PLU. - Organisation d'une réunion générale pour expliquer la démarche et l'intérêt de l'étude agricole le 01/10/2020 pour la profession. - Organisation d'une permanence pour recevoir les exploitants individuellement le 09/10/2020
Inventaire des zones humides et des éléments bocagers Annexe n°5 Annexe n° 10	Inventaire et diagnostic bocager réalisé par le SCDI et bureau d'études Envolis entre octobre et novembre 2020 : communication sur le site de la commune et affiches en Mairie et dans les commerces. Consultation publique du pré-inventaire des éléments bocagers du 23/11/2020 au 22/12/2020 : consultation des éléments en Mairie aux horaires d'ouverture + 2 permanences les 04/12/2020 et 11/12/2020 + 2 contre-visites les 14 et 15/12/2020. Affichage en Mairie, dans les commerces et dans la presse. Constitution d'un groupe communal bocage composé de 9 personnes de la commune. 3 réunions de travail 14/10/2020 – 18/11/2020 – 06/01/2021.

Rencontres entre Mr le Maire / Adjointes et les habitants, les porteurs de projets	TSE pour projet ZA Les Barrières : projet photovoltaïque au sol Rencontre le 13/09/2022 Réunion Maire + adjoints le 19/10/2022 Délibération du 05/09/2022 : présentation du projet photovoltaïque pour la réalisation d'un parc au sol sur une surface d'environ 5 hectares. Délibération du 04/12/2022 : Réalisation du projet, évolution du document urbanisme et autorisation de signature des démarches administratives. Délibération du 09/02/2023 : Désaffectation de bien et de son classement dans le domaine privé. Délibération du 20/06/2023 : Acquisition de parcelles pour le projet de parc photovoltaïque. Conclusion : investigations pas suffisamment avancées pour inscrire ce projet dans le projet de PLU. SARL LES Épis : agrandissement futur à intégrer au PLU.
---	---

3 - La mise en œuvre de la concertation :

Ainsi au-delà des modalités définies lors de la prescription de la procédure de révision, cette concertation s'est déroulée sous des formes variées tout au long de la procédure.

Elles ont permis d'échanger avec l'ensemble de la population (*population dans son ensemble, exploitants agricoles, porteurs de projets économiques, ...*) et sur des thématiques variées (*choix de développement, déplacements, intégration de projets tels que celui de la Sablière...*).

Cette concertation a permis d'informer, d'impliquer largement le public et de faire réagir toutes les personnes intéressées et concernées par le projet.

Si le projet de Sablière a soulevé beaucoup d'inquiétudes de la part de la population et a parfois perturbé les échanges collectivité / population, le reste du projet n'a pas soulevé de réels débats.

La population a fait part de ses inquiétudes. Ils ont l'impression que les obligations réglementaires imposées à la commune risquent de « brider » la dynamique communale. Ils ont l'impression que les petites communes rurales sont condamnées à rester petites.